PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 11 janvier 2024 à 14h00 – Salle du conseil-

Date de convocation : 05 janvier 2024

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 13 – présents : 7 - représentés : 2

Présents : Mesdames, Dominique OKROGLIC, Régine BARDIN, Véronique MANUEL, et Messieurs, Lionel NOËL, Jean-François GARCIN, Christophe FABRE, Jeoffrey ARGENSON.

Absents et/ou excusés : Mesdames Amélie GOUTAGNY et Laurence LECUYER-HOYAUX et Messieurs Marcel GIRAUD-BILLOUD (pouvoir donné à Jean-François GARCIN), Jean-Yves CAMACHO, Alain FOX-DIT-GIRARD (pouvoir donné à Régine BARDIN) et Robert TARQUIN

Madame Régine BARDIN a été nommée secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte à 14h00, sous la présidence de Dominique OKROGLIC.

Ordre du jour du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2023
- Etat des décisions du Maire

A délibérer :

1. Demande de subvention : Rénovation des salles communales de l'ancienne école

Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2023 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Etat des décisions du Maire

Décision du Maire prise par délégation du conseil municipal Article L.2122-22 du CGCT
N° DM 2023/005 du 24 novembre 2023

OBJET : Offre de mission – Rénovation des salles associatives

La Maire de la Commune de Saint-Pons,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 02 du Conseil Municipal du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du CGCT,
- Vu l'offre de mission d'exécution de l'Atelier d'architecture AMASA,

Considérant l'avis favorable du conseil municipal du 23 novembre 2023

Madame la Maire,

- ACCEPTE l'offre de mission d'exécution de l'Atelier d'architecture AMASA présentée le 23 novembre 2023,
    - DECIDE de signer ladite proposition relative à la mission de rénovation des salles associatives
    - DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget général de la commune.

Demande de subvention : Rénovation des salles communales de l'ancienne école

Madame la Maire précise que l'intitulé du projet de subvention initial du bistrot de pays a été renommé : Rénovation de 3 salles communales (ancienne école).

Madame la Maire expose le projet suivant :

La commune dispose de trois salles communales situées dans l'ancienne école du village qui nécessitent une rénovation intérieure et énergétique. Cette opération permettrait de valoriser le patrimoine communal et de disposer de locaux supplémentaires exploitables.

En effet, la mise à disposition de ces salles est limitée car les locaux ne sont pas adaptés et/ou trop vétustes pour être utilisés. La rénovation énergétique de ces pièces limiterait également le coût énergétique lié à leur utilisation.

Madame la Maire indique que ce projet, estimé à 197 172,88 € HT (études et travaux) est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat et du Département au titre du CDST 2024-2026.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Département CDST 2024/2026 (20 %)	**39 434,58 € HT**
Préfecture ETAT (60 %)	**118 303,72 € HT**
Autofinancement (20 %)	**39 434,58 € HT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de rénovation des trois salles communales.

Décide :

- de solliciter auprès de l'Etat, une aide financière à hauteur de 60 % du coût de l'opération HT.
- de solliciter auprès du Département (CDST 2024/2026) à hauteur de 20% du coût de l'opération HT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Dominique OKROGLIC

M. Garcin demande si des subventions ont été trouvées suite au rdv avec la nouvelle chargée de mission de la CCVUSP.

Mme la Maire lui répond que ce rdv concerne l'espace valléen et les subventions ne concernent pas ce type de projet.

Mme Cohard (secrétaire comptable) rajoute que le plan de financement est déjà au maximum du taux autorisé de subvention (80% du coût total).

M. Garcin constate que Saint-Pons n'est jamais éligible aux projets et aux subventions proposés par les chargés de la CCVUSP.

Mme la Maire rappelle qu'une réunion est programmée le 12/01/2024 à 14h00 avec Mme Lemarie Ninon concernant l'espace valléen, elle en profitera pour se renseigner concernant le projet de la MAM et justement savoir s'il peut bénéficier d'une subvention dans le cadre de l'espace valléen.

Mme Cohard informe que le dossier actuel concernant la rénovation des salles ne comprend pas de travaux en régie. Si la commune souhaite privilégier des travaux en régie, ils ne seront pas pris en compte pour les subventions. Les travaux peuvent commencer dès le retour de l'accusé de réception du dossier ou à la décision d'instruction de la subvention. Si les travaux commencent avant la décision, les frais engagés seront à l'unique charge de la commune en cas de non obtention de ladite subvention.

Le Conseil Municipal décide d'attendre la décision des subventions.

Madame la Maire en concertation avec M. le Sous-Préfet pensent qu'il serait judicieux de déposer le dossier concernant le projet de la MAM avant le 31 mars 2024.

Questions diverses :

- **Logement ancienne école :**

Pendant les fêtes de fin d'année, la porte d'entrée des communs des logements de l'ancienne école a été dégondée à coup de pieds. Il y a toujours des problèmes d'odeurs d'animaux notamment d'urine.

Une réunion avec tous les locataires a été planifiée le mercredi 10 janvier 2024 à 18h30 en mairie. Un seul locataire s'y est rendu, deux des locataires se sont excusés de leurs absences, Mme la Maire a pu les rencontrer en amont. Et il n'y a eu aucun retour du 4ème locataire.
Un courrier avec les constats et réclamations des locataires suite aux nuisances va être déposé en mairie prochainement de la part des locataires.

- **Cérémonie des vœux 2024 :**

M. Garcin prépare le PowerPoint pour la cérémonie, lui envoyer les photos des événements et travaux marquants de 2023.

M. Argenson se charge de commander les pizzas et pissaladières.

M. Garcin demande des photos de travaux de voirie, M. Argenson précise qu'il n'y en a pas eu en 2023.

Pour rappel la cérémonie aura lieu le vendredi 26 janvier 2024 à 18h30 à la salle des fêtes. Mme la Maire souhaite la présence de tous les élus, elle propose d'organiser une pré-réunion quelques jours en amont.

- **Terrains communaux :**

Suite à la division parcellaire réalisée, il est dorénavant possible de vendre le lot du bas (partie constructible plus conséquente). Le projet de bail à construction est un processus compliqué et long à réaliser. M. Argenson annonce que M. Lamolie se retire du projet et il demande un rajout de 400m2 de location au bail déjà existant avec la possibilité de clôturer pour l'installation d'une fourrière.

A ce jour les trois terrains non viabilisés sont disponibles et seront proposés à la vente. Le prix minimal est fixé par le conseil municipal à 40 euros du m2 du constructible et 10 euros du m2 du non-constructible. Le conseil municipal décide de mettre le critère de choix du prix à 50% et celui du projet à 50%.

M. Garcin a constaté lors du procès-verbal de récolement, qu'il y reste encore de nombreux matériaux stockés sur le communal autour du terrain de M. Colombat.
Lui adresser un courrier de mise en demeure. La commune lui a déjà signifié plusieurs fois de libérer le communal entre 2020 et 2023 (courriers, oralement, rdv).

Mme Bardin informe que plusieurs dépôts de fin de chantier ont été reçus récemment concernant des dossiers anciens d'urbanisme (terminés depuis plus de 30 ans pour certains). Se renseigner sur la réglementation et les obligations du traitement de ces dossiers.

- **ONF :**

Le dernier chantier de délimitation de parcelles concerne la limite forêt communale/Signoret. Ce qui a permis de démontrer que le sentier était dans du communal et non chez M. Signoret.

L'ONF propose de faire borner du côté de la Lauze (parcelles orange) mais cela représente un certain coût. M Argenson propose d'effectuer les limites avec les particuliers afin d'éviter de potentiels conflits.

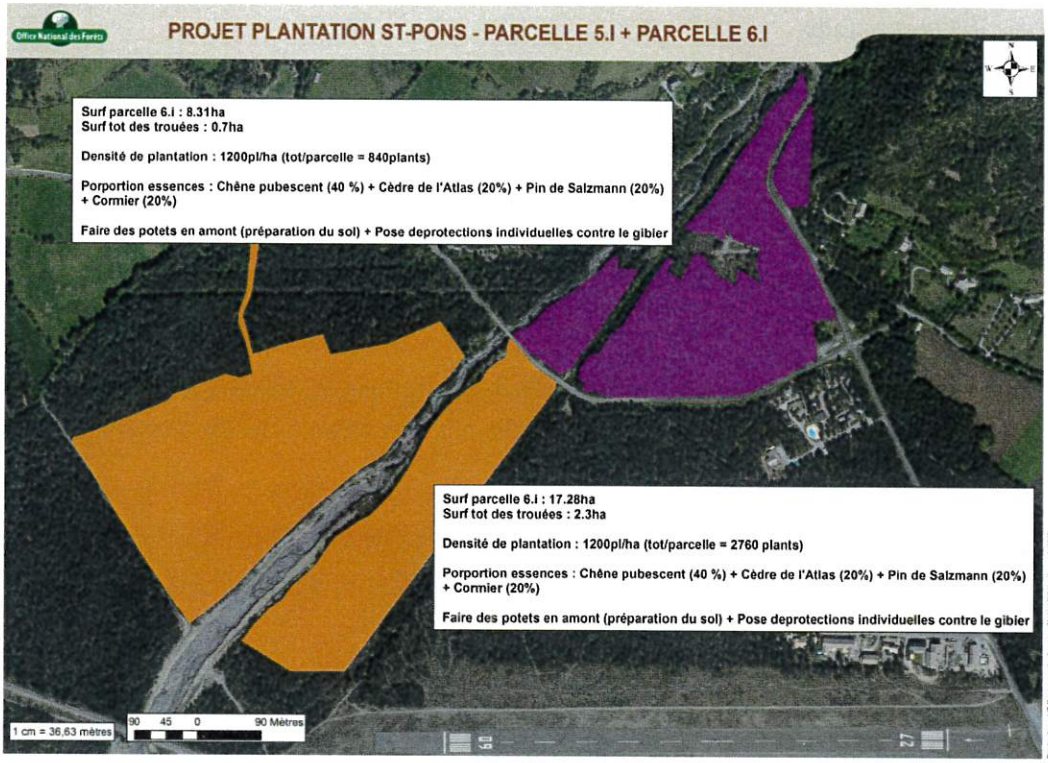

Plantations : Suite aux coupes de bois effectuées l'année dernière, l'ONF a proposé plusieurs devis de plantations. L'ONF est en charge du dossier de subvention qui serait à hauteur de 80%, pour environ 1 000 plants.

Mme Manuel a transmis à la directrice d'école, l'idée d'une participation des enfants pour planter les arbres. Mme Foulon n'a pas émis d'objection.

Lors de la réunion du 08 décembre, il a été convenu de réaliser le reboisement uniquement sur la parcelle 6.i (surface : 8.31ha, surface à reboiser : 0.7ha).
Selon le résultat, il sera envisagé de l'effectuer également sur la parcelle 5.i (surface totale : 17.28ha, surface à reboiser : 2.3ha).
L'ONF garantit un taux de réussite de la plantation de 80%.

- **Bilan 2023 :**

Mme la Maire expose le bilan du budget 2023, la commune est en excédent et l'investissement est en ordre.

- **Tour de table :**

Toiture Eglise : L'architecte en charge du dossier de la toiture de l'église, M. Garin, va procéder au lancement de l'appel d'offres pour le chantier. Il y aura un appel d'offres avec le chantier avec parapluie et un autre sans parapluie. Ce qui représente une différence de 250 000 euros d'écart. La commune ne pourra pas prendre en charge cette dépense, cette

option sera prise uniquement si la DRAC la prend à sa charge. M. Garin est averti de la position de la commune.

Aire de jeux Place Jaubert : La commune n'a pas obtenu la subvention pour le nouveau jeu, il a tout de même été commandé.

Eclairage clocher : M. Garcin demande un compte rendu de la visite du 10 octobre 2023 avec M. De La Fuente. M. Fabre explique que l'intervenant a proposé plusieurs idées d'éclairage et devait envoyer les devis, à ce jour il n'y a pas eu de retour.
M. Garcin explique que l'idée initiale était de trouver une solution afin de diminuer la consommation de l'éclairage actuel sur le clocher de l'église. Il trouve qu'il y a beaucoup de lampadaires autour de l'église et qu'il serait intéressant d'installer des ampoules à détecteur de mouvements.

M. Garcin a signalé un pic de consommation sur l'éclairage aux coteaux de sonnailles, M. Argenson annonce que Christophe s'en est occupé et n'a pas trouvé de dysfonctionnement mais il a observé le clignotement des ampoules.

M. Noël informe que l'éclairage à Lara et au lotissement de Lara sont de nouveau fonctionnels suite aux travaux réalisés. M. Argenson précise que la commune a installé un coffret intérieur comme le précédent modèle.

Mme la Maire a reçu Mme Manuel et M. Imbert concernant leur projet de maraichage. Si l'installation se fait autour de leur habitation (zone 1U) cela ne semble pas réalisable au vu du PLU. Se renseigner également auprès de l'ABF.

La séance est levée à 15h00.

Mme la Maire,
Dominique OKROGLIC

Secrétaire de séance
Régine BARDIN